



## Don, Adhésion, Cotisation

vendredi 5 juillet 2019, par [essaillon-sederon.net](http://essaillon-sederon.net), [spipfactory.fr](http://spipfactory.fr)

### Don

#### **Donner, le « Don » est-il un acte gratuit ?**

De manière basique, lorsque nous parlons de « donner », qu'est-ce que c'est ? D'ailleurs, que visualisez-vous donc et qu'est-ce qui vous vient à l'esprit si je vous demande « qu'est-ce que "donner" » ?

« Donner », n'est-ce pas déjà : « j'ai envie de faire et/ou je dois faire un geste vis-à-vis de quelqu'un, un cadeau et je le fais ».

L'acte de donner, pour commencer, ne part-il pas de là ? D'une envie ou d'une nécessité qui, une fois ressenties, nous amène à faire, et ainsi à donner à une autre personne. Une autre personne qui, alors, va recevoir. Donner ainsi, c'est se dessaisir de quelque chose en notre possession au profit de quelqu'un d'autre.

Voilà, la base de l'acte de don est posée : « j'ai envie ou je dois donner quelque chose, je le donne et l'autre le reçoit ». Évident... non ! En plus, normalement, je suis content de donner, ça fait plaisir tout comme l'autre est censé être content de recevoir et je serai satisfait de voir son plaisir. Une boucle de plaisir donc. Du moins dans l'absolue et l'idéal...

#### **« Donner » peut en effet être bien pernicieux tout autant que merveilleux.**

Lorsque quelqu'un fait un geste envers nous, qu'il nous donne quelque chose, nous pouvons ressentir du plaisir à lui rendre un jour ou nous sentir dans l'obligation culturelle et sociale de le faire. C'est quelque chose de présent chez tous les humains, que cela soit conscient ou non, même si nous ne donnons pas généralement pour qu'on nous redonne, du moins consciemment... Ce n'est pas un acte en soi intéressé, même s'il y a toujours un intérêt dans le don. Mais le rendre qui est redonner, est inséparable du donner.

Cela peut surprendre certain d'entre vous et ne pas en surprendre d'autres, mais réfléchissez-y un peu.

Lorsque nous donnons souvent à quelqu'un et que celui-ci ne fait jamais de gestes vis-à-vis de nous, ne nous redonne jamais rien et finalement ne fait que prendre, que se passe-t-il ? Cela a des chances de nous déranger, si ce n'est nous affecter voire même nous agacer. C'est souvent source de tensions internes qui peuvent se transformer en prise de distance, en rejet, voire en conflit.

Il ne peut normalement y avoir « quelque chose de donné » sans qu'un jour « autre chose soit redonné ». Il ne peut y avoir « don » sans le « contre-don »

L'objet du contre-don peut prendre bien des formes et sa valeur symbolique est généralement au moins équivalente si ce n'est supérieure. Le mot est lâché. Le don est vu et compris comme un « échange symbolique ».

- Et à qui redonne-t-on ?

Généralement nous redonnons à celui qui nous a donné, mais nous pouvons aussi redonner à une tierce personne. Il peut ainsi y avoir contre-don vers un autre, sur demande.

Jean-Christophe Villeneuve a écrit :

Hello

Sachant que

- je ne souhaite aucune rétribution pour Escal

- Spipfactory a aussi participé au développement et à la "renommée" d'Escal

- la liste Escal est en grande partie alimentée par les usagers de Spipfactory

Je ne vois donc aucun inconvénient à ce que Spipfactory reçoive un don à condition que les choses soient clairement expliquées au donateur, comme tu l'as déjà fait .

Mais si de ton côté, ça te gêne, dis-leur de boire un coup à ma santé et ça m'ira aussi.

JC

Alors, L'acte de don, ce serait : « j'ai envie de donner, je donne à quelqu'un qui reçoit et je recevrai un contre-don un jour comme je pourrai redonner à mon tour par moments ». Et là, vous pouvez voir les fils qui tissent les liens sociaux. Des fils qui peuvent être rompus car rien n'est jamais sûr, l'incertitude règne toujours et on peut toujours refuser de donner, de recevoir comme de contre-donner.

Rappelons donc, comme l'a dit Alain Caillé, que l'on ne peut penser le donner-recevoir-rendre sans penser son corollaire le prendre-refuser-garder.

Alors le don comme un acte gratuit, qui donne l'impression que dès qu'il y a « don » il y a désintérêt. Et pourtant, est-ce vraiment le cas ?

N'oublions pas, qui dit « intérêt » ne veut pas obligatoirement dire « être intéressé ». Il n'y a pas toujours une plus-value derrière un intérêt.

Le plaisir, par exemple, est souvent moteur de nos actes. Dans certains cas (certains dons par exemple), il est du domaine de l'intérêt personnel mais, « sans recherche de bénéfice », même s'il y en a un.

Qu'on le veuille ou non, il existe toujours un bénéfice neurologique ou psychologique inconscient.

Neurologique dans les molécules d'endorphine que cela génère et psychologique dans les compensations présentes. « Donner » n'est donc jamais gratuit. Il n'y a jamais désintérêt. Alors,

« donner » n'est jamais anodin.

Cela engage toujours soi et l'autre. Tout don, quel que soit sa forme, appelle à redonner un jour (le contre-don), directement ou indirectement, que cela soit conscient ou non.

**Le don : je donne, il/elle reçoit et redonnera un jour, à moi ou à quelqu'un d'autre, directement ou indirectement, un objet proche ou différent.**

je conclurai cet article en citant :

- les statuts de l'association

## TITRE II : COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

### Article 7 : Composition de l'association

L'association se compose :

... / ...

- d'**hébergés sympathisants** : sont considérés comme tels ceux qui adhèrent aux présents statuts, qui participent soit :

... / ...

- **par des dons ou de legs.**

Les hébergés sympathisants peuvent assister et s'exprimer aux assemblées mais n'ont pas le droit de vote, sont exempts de cotisation.

- et le règlement intérieur

### Article 4 : Modalités d'adhésion

... / ...

#### Article 4.2 : Principe financier

**SpipFactory est auto-financé par les cotisations de ses membres.** En cela, il ne sera jamais fait appel à des financements privés, ou à toute forme de partenariat commercial avec qui que ce soit, et il ne sera notamment pas fait appel à des ressources publicitaires (ex : publicité imposée sur le site des membres) ou à la vente des informations personnelles de nos membres.

Nous entendons ainsi garder notre indépendance.

**Vos dons et cotisations peuvent être adressé par virement sur le LIVRET A :**

#### [Adhésion](#)

**Les services proposés par Spipfactory à ses hébergés sont les mêmes pour tous, la cotisation est fixée conformément aux [statuts](#) et [Règlement intérieur](#).**

SpipFactory est auto-financé par les cotisations de ses membres.

*La cotisation est une somme d'argent dont les statuts d'une association prévoient le versement par les membres afin de contribuer au fonctionnement de l'organisme. Son montant, la périodicité et l'échéance des versements sont fixés par les statuts. Son non paiement peut entraîner la perte de la qualité de membre de l'association. Elle ouvre droit à une réduction d'impôt.*

#### **Article 4.2 : Principe financier, du "Règlement intérieur**

SpipFactory est auto-financé par les cotisations de ses membres. En cela, il ne sera jamais fait appel à des financements privés, ou à toute forme de partenariat commercial avec qui que ce soit, et il ne sera notamment pas fait appel à des ressources publicitaires (ex : publicité imposée sur le site des membres) ou à la vente des informations personnelles de nos membres.

Nous entendons ainsi garder notre indépendance.

- Tous les prix sont payables en euros.
- Pendant la période de 12 mois, le prix ne peut être révisé.
- Tout surplus financier est incorporé dans un fonds de réserve permettant l'achat sur plusieurs années, diminuant ainsi les frais de fonctionnement annuelle.
- La première année un forfait est appliqué, son montant est fixé à 50 €. (*C'est donc un acte réfléchi de votre part, par ce geste vous rejoignez les valeurs de l'association et vous reconnaissez le travail fourni par les bénévoles*)
- Une cotisation Annuelle de 10€ par site pour les frais de fonctionnement

### **Décembre**

- entre le 1° et le 15
  - *Assemblée générale dématérialisée par Mail*
- entre le 15 et le 31
  - *Appel à cotisation via une info-lettre aux Hébergés*  
Comme le mentionnent nos statuts et règlement intérieur, la participation aux activités proposées par notre association ne peut avoir lieu qu'en contrepartie du paiement d'une cotisation annuelle.

- Cotisation payable avant le 01 Février.
  - *Vous avez donc tous le mois de janvier pour régler votre cotisation annuelle.*  
La cotisation annuelle permet à l'association SpipFactory d'être auto-portante.

**Vos dons et cotisations peuvent être adressés par virement sur le LIVRET A**

### **Février**

- Suspension temporaire du compte :
  - Absence de cotisation
  - Non respect du règlement intérieur
  - Absence de message via la page contact (*permet d'avoir une traçabilité*) stipulant la raison de retard

## Juin

- Effacement total de vos données :
  - *Pour libérer de l'espace disque pour les autres.*  
Si nous n'avons plus de contact avec vous par rapport à votre hébergement.

[statuts](#)

[Règlement intérieur](#)

[Comptabilité](#)

**En Bref ...**



- Par site

**Droits d'entrée : 50€** puis versement d'une **cotisation annuelle de 10€**

Les frais prévisionnel de fonctionnement par hébergés pour 2021 : 7€

[Cotisation](#)

### **Article 4.3 : La procédure d'adhésion**

L'inscription à l'association SpipFactory, et donc l'ouverture de votre compte, puisque les deux sont indissociables, se déroule de la manière suivante :

**1°** Demande d'inscription via la page Contact

De ce fait vous acceptez par votre demande d'inscription les statuts et le règlement intérieur  
Saisie de vos informations : Nom, Prénom, adresse mail d'inscription et données personnelles (tel que la loi nous y oblige, La loi nous oblige à transmettre ces informations sur requête judiciaire.)

**2°** Création de votre compte, un e-mail est alors envoyé pour confirmer votre inscription avec votre fiche membre

**3°** Règlement de votre cotisation dans les 30 jours suivant la réception de votre mail de confirmation d'ouverture de compte.

Vous avez donc 30 jours pour tester votre compte, durant cette période, toutes les fonctionnalités du service seront accessibles, mais vous ne disposerez pas du droit d'expression et de vote sur IRC (Salon officiel SpipFactory.fr plateforme d'hébergement autogéré en association Propulsée par la mutualisation de Spip, sous habillage Escal)

Toutefois un e-mail pour rappel de cotisation vous sera envoyé avant la date d'échéance.  
Sans régularisation de votre part à la date d'échéance, SpipFactory procédera après un délai de 30 jours à la fermeture temporaire du compte, et le nom de compte en sous domaine choisi ne pourra pas être réutilisé le temps de cette fermeture.

Sans réaction de votre part auprès de SpipFactory, SpipFactory pour permettre à un autre hébergés de bénéficier des services fermera définitivement le compte, celui-ci sera détruit,

toutes les données relatives à celui-ci seront définitivement perdues pour le titulaire du compte et aucune réclamation de celui-ci ne pourra être intentée vers l'association SpipFactory.

Le système de blocage temporaire de compte est désactivé lors de votre virement. Il est possible d'éviter la désactivation de votre compte en prenant contact avec SpipFactory pour justifier dudit retard de paiement et de la volonté de poursuivre votre hébergement.

4° L'adhésion n'est toutefois considérée comme effective que lors de l'encaissement réel de la cotisation, dont atteste le bordereau postal. Une fois votre cotisation acquittée, vous disposez de toutes les fonctionnalités et devenez membre de plein droit de l'association.

Article 4.4 : Règlement de la cotisation

Vos dons et cotisations peuvent être adressés par virement sur le LIVRET A

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par SpipFactory de manière particulière et écrite par courriel, le défaut total ou partiel de paiement de toute somme due au titre du règlement intérieur entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable à la radiation.

---

## **P.-S.**

*LIVRET A de la Banque Postale :*

**7556982015L**

- Le numéro du compte national livret A (pour les virements depuis la France) est :
  - **RICE** : 10011 00020 7556982015L 96
- Pour les virements depuis d'autres banques et l'étranger :
  - **IBAN** : FR77 10011 00020 7556982015L 96
  - **BIC** : PSSTFRPPCNE